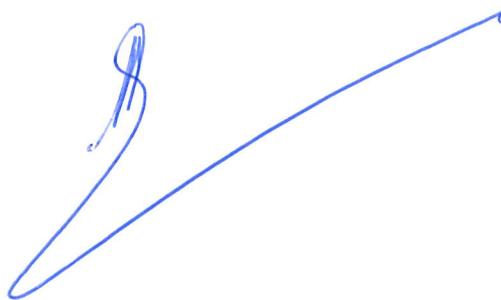


**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour
l'acquisition de fournitures, travaux et services**

Procès-Verbal N° 003- RN-2024

Objet : Travaux de deux forages au CET à Tivirit / Série 04-2024



Date : 28/03/2024

Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution

L'An Deux Mille Vingt-^{Quatre} le 28 Mars à 11 heures 00 munfte GMT, la Commission ad hoc de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'évaluation des offres reçus dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence (Consultation des Candidats Série 04-2024) *concernant les Travaux de deux forages au CET à Tivirit / Série 04-2024*

Etaient présents

M. Mohamed Abdellahi Cheikh D. Vall..... Présidente de la séance

Membres :

M. Chighaly EL Mahjoub....., **Membre**

M. Eby cheikh Ahmed....., **Membre**

M. Sariyatou Lafdhal....., **Membre**

M. Salamata Bakayoko....., **Membre**

M. est désigné Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :

- SGTP.....

- ETS NASSAH.....

- ELMA Forages.....

- les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :

- Absent.....

- Absent.....

- Absent

- un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par la Commission ad hoc. Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

La Commission a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- soumission complétée et signée ;
- délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

A l'issue de cet examen, les entreprises suivantes ont été retenues pour l'évaluation

- SGTP
- ETS NAJAH
- ELMA FORAGES

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- a) vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme
- b) corriger toute erreur de calcul :
 - lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
 - lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

Sur la base de l'évaluation des offres, la Commission ad hoc a jugé l'offre

de ELMA FORAGES conforme aux exigences du dossier. Son offre d'un montant de :
un million deux cent quatre vingt neuf mille neuf cent cinquante (1.289.950.....) MRU TTC est la

moins disante et propose, l'attribution à sa faveur du marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de la Région de Nouakchott.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Commission ad hoc.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Le Président : Mohamed Abdellahi cheikh ord Jall

Les membres :

-M: Chighaly EL Mahjoub

-M: Eby cheikh Ahmed

-M: Souiyatou Lofthal

-M: Salamata Bakayoko

Le Secrétaire de séance :

Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaires		
	SGTP	ET.S NAGAH	ELMA Forages
Soumission complétée et signée	F.C	F.C	F.C
DDQE complété et signé	F.C	F	F
Bordereaux des prix	F.C	F.C	F
Délai de validité de l'offre	F.C	F.C	F.C
Cv du personnel	F.C	F.M.	F
Méthodologie	N.F	N.F	F
Copies des attestations de livraison de fournitures similaires de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.	F.C	F.A.C	F C
Le planning de livraison des fournitures	F	F	F

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- F=fourni ;
- NF=non fourni ;
- FNC=fourni non-conforme ;
- SO=sans objet







Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

	Soumissionnaires		
	SGTP	E.T.S NAJAH	ELMA Forage
Montant de l'offre lu publiquement	1.492.550 MRu.TTC	1.488.300 MRu.TTC	1.289.950 MRu.TTC
Erreur de calcul	-	-	-
Montant corrigé	-	-	-

Tableau n°3 : Classement des offres et proposition d'attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire
ELMA Forage	1.289.950 MRu/TTC		1	✓
E.T.S NAJAH	1.488.300 MRu/TTC		2	
SGTP	1.492.550 MRu/TTC		3	